

Réforme des pensions

La réforme des pensions votée et publiée au Moniteur belge

Loi du 30.05.2026 - M.B. 01.06.2026

De quoi s'agit-il ?

La loi portant sur la réforme des pensions a été votée au Parlement. Elle modifie les conditions de pension anticipée, introduit un malus et un nouveau bonus pension.

💡 Objectif : adapter le système des pensions pour encourager les carrières longues et le travail effectif.

📌 Changements clés dès 2027

- ✓ Pension anticipée : 156 jours de travail/an requis (5 jours de réserve possibles)
- ✓ Départ à 60 ans possible si 42 ans de carrière avec 234 jours/an
- ✓ Malus pension pour les pensions anticipées
- ✓ Nouveau bonus pension



⚠️ Malus et bonus pension

Malus de 2% à 5% si moins de 35 ans de carrière avec 156 jours de travail ou moins de 7.020 jours au total. Nouveau bonus pension dès 2026 si report après l'âge légal (35 ans de carrière + 7.020 jours requis).

📁 En pratique



Malus pension
2% à 5% selon naissance



Bonus pension
si report après âge légal

📅 En résumé

1

156 jours/an
requis

2

Malus 2-5%
si conditions non remplies

3

Bonus si
report pension

